

Le Bureau de protection de l'agriculteur assure la protection des droits des agriculteurs. Il enquête sur les problèmes et les plaintes de ces derniers qui ne concernent pas le gouvernement provincial et ses organismes.

Le Secteur de la commercialisation élabore des programmes et des politiques destinés à aider toutes les branches du réseau de commercialisation. Il comporte quatre divisions d'activité: la Division de la création de débouchés met l'accent sur l'essor du commerce intérieur et extérieur et renseigne sur la situation du marché; la Division du conditionnement agricole encourage et appuie la création de nouveaux aliments à partir des produits agricoles de l'Alberta; la Division de la mise en valeur des produits collabore avec les groupes de producteurs de denrées intéressés à la commercialisation; et la Division de la nutrition et de la commercialisation des aliments offre des programmes d'information du consommateur, surtout dans les régions urbaines. La Division des renseignements sur les marchés appuie les autres en leur fournissant des données statistiques et analytiques sur tous les segments de l'industrie alimentaire de l'Alberta, afin que de meilleures décisions puissent résulter en une hausse du revenu agricole.

Deux divisions de développement du ministère de l'Agriculture de l'Alberta sont chargées d'élaborer des politiques et des programmes destinés à assurer la survie de la ferme familiale et à promouvoir les intérêts des communautés rurales. La Division de la vulgarisation coordonne les programmes de vulgarisation du ministère. En collaboration avec d'autres organismes du même genre, elle exerce son activité surtout par l'entremise de 64 bureaux de district gérés par six directeurs régionaux et dotés d'un personnel croissant de spécialistes de l'élevage, de la production végétale, du génie agricole et de l'économie domestique. La Division du développement agricole comporte plusieurs sections chargées du génie, des plans de maison et des services agricoles. Les programmes de la Division des 4-H et de l'économie domestique portent sur la gestion du foyer, la nutrition, la vie familiale et la formation de chefs 4-H. La Société de développement agricole de l'Alberta garantit ou consent des prêts pour le développement d'entreprises agricoles.

La Division de la phytotechnie applique les programmes et politiques concernant l'amélioration et la protection des cultures, la lutte contre les insectes, le désherbage, les sols et les engrais, l'horticulture, l'apiculture et les projets spéciaux. Elle dirige une station d'horticulture à Brooks et une vaste pépinière à Oliver, laquelle fournit des millions d'arbres chaque année pour les plantations de ferme et le reboisement.

La Division de la zootechnie applique les lois, politiques et programmes concernant l'élevage des bestiaux, la production avicole ainsi que la transformation et la commercialisation. Ses fonctions portent notamment sur la normalisation et l'autorisation des ventes publiques de taureaux, les programmes de contrôle d'aptitudes d'après les normes de qualité en vue de l'insémination artificielle, la surveillance des associations d'emboucheurs, l'enregistrement et l'inspection des flétrissures, l'octroi de permis aux bouchers, marchands de bestiaux, parcs à bestiaux et techniciens de l'insémination artificielle, les districts de fourrières et la vente des bêtes à cornes. La vérification, le classement et l'achat de matières premières par les établissements laitiers sont réglementés, tout comme les normes de construction, de fabrication, de conditionnement, d'hygiène et de température pour les laiteries et les usines de congélation d'aliments. Un service de contrôle des bovins laitiers est offert aux agriculteurs pour les guider dans leur programme d'élevage, d'alimentation et d'élimination, et des analyses chimiques et bactériologiques sont effectuées en vue de l'élaboration de directives à l'intention de l'industrie. Des permis sont délivrés aux accoueurs, aux grossistes, aux premiers réceptionnaires et aux camionneurs, et on applique des programmes de répression de la typhose et de la pullorose chez les poules et dindes couveuses. On exécute également des programmes de vulgarisation, et on effectue des études de coûts, des tests et des enquêtes sur les maladies ainsi que des travaux de recherche concernant l'industrie avicole.